

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 19 décembre 2022 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église, à 18 h 00.

SONT PRÉSENTS

Dominique Forget	Mairesse
Stéphan Schwab	Conseiller, district 2
Carl De Montigny	Conseiller, district 3
Guy Séguin	Conseiller, district 4
Christian Lachaine	Conseiller, district 5
Manon Paquin	Conseillère, district 6

EST ABSENT

Jean-François Giasson Conseiller, district 1

formant quorum sous la présidence de la mairesse Dominique Forget.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Sophie Charpentier	Directrice générale et greffière-trésorière
Carl Lebel	Directeur du service juridique

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1. Constatation de la régularité de la séance
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour de la séance
 - 1.3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
2. Loisirs et culture
 - 2.1. Modification de la résolution 2022-12-394 - Soutien financier aux organismes - CADAF
3. Avis de motion
 - 3.1. Avis de motion et dépôt - Règlement 729-2023 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2023
 - 3.2. Avis de motion et dépôt - Règlement 663-2 amendant le Règlement 663 relatif au traitement des élus municipaux
4. Projets de règlements
 - 4.1. Projet de règlement 729-2023 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2023
 - 4.2. Projet de Règlement 663-2 amendant le Règlement 663 relatif au traitement des élus municipaux
5. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse Dominique Forget ouvre la séance à 18 h 00.

1.1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

2022-12-408

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022.

ADOPTÉE

1.3. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

2. LOISIRS ET CULTURE

2022-12-409

2.1. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2022-12-394 - SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES - CADAF

ATTENDU la résolution 2022-12-394 par laquelle le conseil a octroyé un soutien financier à plusieurs organismes suivant les recommandations du comité d'analyse des demandes d'aide financière (CADAF) ;

ATTENDU QUE le montant de l'aide financière octroyée à l'organisme l'Ombrelle inscrit dans la résolution est erroné.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

DE MODIFIER la résolution 2022-12-394 afin que l'aide financière accordée à l'organisme l'Ombrelle soit d'un montant de 100,00 \$, à même le poste budgétaire 02-701-70-970.

ADOPTÉE

3. AVIS DE MOTION

2022-12-410

3.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT 729-2023 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2023

Avis est donné par le conseiller Guy Séguin que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur Règlement 729-2023 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2023.

Le projet de règlement est présenté et déposé par le conseiller séance tenante.

2022-12-411

3.2. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT 663-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT 663 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis est donné par le conseiller Guy Séguin que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur Règlement 663-2 amendant le Règlement 663 relatif au traitement des élus municipaux afin de limiter l'effet de l'indice des prix à la consommation pour l'année 2023.

Le projet de règlement est présenté et déposé par le conseiller séance tenante.

4. PROJETS DE RÈGLEMENTS

2022-12-412

4.1. PROJET DE RÈGLEMENT 729-2023 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QUE le conseiller ou la conseillère a déposé le projet de Règlement 729-2023 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2023.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de Règlement 729-2023.

ADOPTÉE

2022-12-413

4.2. PROJET DE RÈGLEMENT 663-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT 663 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le conseiller ou la conseillère a déposé le projet de Règlement 663-2 amendant le Règlement 663 relatif au traitement des élus municipaux afin de limiter l'effet de l'indice des prix à la consommation pour l'année 2023.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de Règlement 663-2.

ADOPTÉE

2022-12-414

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 à 18 h 04.

ADOPTÉE

(Signé Dominique Forget)

(Signé Sophie Charpentier)

Dominique Forget
Mairesse et présidente d'assemblée

Sophie Charpentier
Directrice générale et greffière-trésorière